

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
17/01/2025	27/01/2025	En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 16

L'an deux mil vingt cinq

*Le 22 janvier à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, BRIAND Henri, BOULET Peggy, JOUAUX Laëtitia, DURET François

ABSENTS : Néant

POUVOIR : ISAMBARD Albert donne pouvoir à Pascal HERVÉ, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine, DURET François donne pouvoir à LE GONIDEC Guy

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°04-01-2025 – Terrain Synthétique – Approbation de l'Avant-Projet Définitif et du plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé en février 2024 le projet de transformation du terrain de foot actuel en terrain synthétique.

Il expose que suite à cette approbation une mission d'accompagnement a été sollicitée, aboutissant à un chiffrage plus précis que celui présenté lors de la réunion du conseil février 2024.

Ce chiffrage prend notamment en compte la mise en place d'un revêtement synthétique entièrement recyclable.

Par ailleurs, il est rappelé que Couesnon Marches de Bretagne s'est lancée, en 2023, dans l'élaboration d'un schéma décennal des équipements sportifs.

Soutenu par le Département, ce schéma est un outil d'aide à la décision et à vocation, en collaboration avec les communes, à prioriser et planifier les investissements communs à venir pour proposer une offre sportive et de loisirs complète et adaptée qui répond aux nouvelles pratiques et aspirations des habitants du territoires.

Car les pratique évoluent - massification, démocratisation, féminisation, médiatisation (...) – donnant au sport une nouvelle dimension en tant que politique publique, et impactant de nombreux domaines :

- La santé, en proposant une offre sportive pour tous et adaptée afin d'allonger la vie sportive de chacun
- Les cohésions sociales, en reconnaissant le sport comme vecteur d'inclusion et d'insertion ;
- L'économie et le tourisme, en proposant une offre qui mêle sport et découverte du territoire ;

Le sport devient un facteur de différenciation pour les territoires qui s'engagent, ce qui donne une place grandissante aux équipements sportifs dans l'attractivité et la dynamisation des territoires.

Cette étude a déjà permis de mettre en lumière plusieurs besoins :

OPTIMISER les salles existantes pour proposer plus de créneaux – notamment les salles multisports – avec l'acquisition d'un logiciel commun de gestion des salles ;

REHABILITER des équipements existants, pour certains énergivores et vieillissants.

COMPLETER, avec un manque identifié sur des équipements ciblés : piste d'athlétisme, terrain(s) synthétique(s), une salle dotée de tribune pour l'organisation de compétitions, 1 salle dédiée à la gymnastique, 1 salle polyvalente, des salles de motricité pour les écoles, des équipements en accès libre pour les scolaires et habitants du territoire.

Ce schéma met en évidence le déficit d'équipements sportifs sur la commune de Bazouges la Pérouse en comparaison de villes de taille équivalente aussi bien au niveau national qu'au niveau départemental.

Monsieur le Maire indique que sur les deux terrains de foot de la commune, l'un est sous utilisé en raison de son état, de son éloignement du vestiaire et de son dimensionnement non adapté à la tenue de compétition, l'autre étant au contraire très fortement utilisé ce qui compte tenu des périodes hivernales pluvieuses et estivales sèches est source d'une dégradation de son état. Il est également à noter que les périodes de sécheresse ou de pluie importante oblige à interdire régulièrement son utilisation afin d'éviter qu'il ne soit plus praticable.

Considérant les exposés ci-dessus, notamment l'objectif au niveau communautaire de développer l'installation de terrain synthétique, la nécessité de conserver un terrain de foot sur le territoire municipal afin d'assurer la pérennité du club mais également de la pratique sportive tout au long de l'année, monsieur le Maire fait part de son souhait de réalisation d'un terrain synthétique en lieu et place du terrain actuel auprès de la salle des sports intercommunales.

Monsieur le Maire précise que l'estimation en phase Avant-Projet est chiffrée à 1 244 049€ dont 1 072 411€ pour le terrain en lui-même, 138 978€ pour la rénovation et passage en led de l'éclairage du terrain et 32 660€ de maîtrise d'œuvre et d'études diverses.

Il présente le plan de financement prévisionnel en exposant également les recettes potentielles.

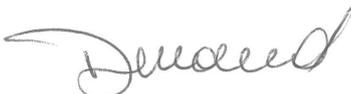
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions)

Approuve le projet de « terrain synthétique » présenté par monsieur le Maire

Approuve le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

